

Révision de l'ordonnance sur les produits biocides

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance de la consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur les produits biocides du Département fédéral de l'intérieur et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur ces modifications d'ordonnance.

Nous saluons l'introduction d'identificateurs de directives claires (UFI, Unique Formula Identifier) pour les produits biocides, conformément à la réglementation de l'Ordonnance sur les produits chimiques.

Les adaptations et précisions proposées, qui découlent de l'expérience acquise dans le cadre du processus d'autorisation, nous paraissent utiles. De manière générale, nous soutenons ce projet.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 11 mars 2020

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND